

# Prix Bertrand Jaques

financé par la Fondation Bertrand Jaques et décerné chaque année  
par

la Société suisse  
de la chirurgie orale et maxillo-faciale



## Statuts

Le prix Bertrand Jaques, d'une valeur de 2'000 CHF, est décerné chaque année pour la meilleure présentation dans le domaine de la chirurgie orale et maxillo-faciale donnée lors de la conférence SSCOMF.

Les conditions suivantes s'appliquent pour l'attribution du prix Bertrand Jaques :

1. Tous les candidat(e)s en formation de chirurgien orale et maxillo-facial peuvent soumettre une présentation pour le prix. La candidature est faite lors de la soumission du résumé de la présentation avec référence du statut "en formation" et en la donnant personnellement lors de la réunion annuelle du SSCOMF.
2. L'évaluation des conférences sera effectuée par un comité composé de 3 membres élus de la Société qui agiront en tant que juges. Ils sélectionneront parmi les articles présentés ceux qu'ils jugeront pour leur originalité, leur pertinence clinique et scientifique et qu'ils jugeront dignes d'un prix. S'il n'y a qu'une seule présentation, ils doivent décider si elle mérite ou non un prix. Le prix peut également être décerné (/partagé) à deux candidats.
4. La décision du collège des juges est définitive. Le prix sera remis lors de la conférence annuelle de la Société suisse de chirurgie orale et maxillo-faciale. Les lauréats seront notifiés à la Fondation Bertrand Jaques. La Fondation Bertrand Jaques enverra le diplôme / la lettre de confirmation ainsi que le montant du prix au(x) lauréat(s).
5. Si un candidat enfreint les statuts lors de la présentation de son travail, ce travail sera exclu de la candidature.